

**Collège universitaire de
Saint-Boniface**

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

Collège universitaire de Saint-Boniface

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

Table des matières

Rapports sur les états financiers

Rapport des vérificateurs	2
---------------------------	---

États financiers

Bilan	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7

Information supplémentaire

Cédule détaillée du bilan par fonds	20
Cédule détaillée des résultats par fonds	21
Cédule détaillée des résultats du fonds de fonctionnement général	22



Tel/Tél.: 204 956 7200
Fax/Télec.: 204 926 7201
Toll-free/
Sans frais: 800 268 3337
www.bdo.ca

BDO Canada LLP/s.r.l.
700 - 200 Graham Avenue
Winnipeg MB R3C 4L5 Canada

Rapport des vérificateurs

L'Assemblée législative du Manitoba
Le Bureau des gouverneurs du **Collège universitaire de Saint-Boniface**

Nous avons vérifié le bilan du **Collège universitaire de Saint-Boniface** au 31 mars 2010 et les états de l'évolution des soldes de fonds, des résultats, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du **Collège universitaire de Saint-Boniface**. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du **Collège universitaire de Saint-Boniface** au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Canada s.r.l.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 4 mai 2010

Collège universitaire de Saint-Boniface

Bilan

Au 31 mars	2010	2009
	000 \$	000 \$

Actif

Actif à court terme

Encaisse (note 3)	772	-
Placements à court terme (note 4)	2 782	885
Comptes à recevoir et autres actifs	6 388	5 850
	9 942	6 735

Placements à long terme (note 4)	17 634	17 054
----------------------------------	--------	--------

Immobilisations (note 5)	14 798	13 197
	42 374	36 986

Passif et soldes de fonds

Passif à court terme

Découvert bancaire (note 3)	-	316
Comptes à payer et frais courus	4 000	3 437
Revenus reportés	389	386
Contributions reportées (note 6)	1 184	1 044
	5 573	5 183

Engagements (note 8)

Soldes de fonds

Non grevés d'affectations	1 673	865
Affectations d'origine interne (note 9)	9 577	8 748
Investis en immobilisations	14 798	13 197
Fonds de dotation (note 10)	10 753	8 993
	36 801	31 803
	42 374	36 986

Approuvé par le Bureau des gouverneurs du Collège universitaire de Saint-Boniface :

_____ Président

_____ Rectrice

Collège universitaire de Saint-Boniface **État de l'évolution des soldes de fonds**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Non grevés d'affectations 000 \$	Affectations d'origine interne (note 9) 000 \$	Investis en immobilisations 000 \$	Fonds de dotation 000 \$	2010 000 \$	2009 000 \$
Solde, au début de l'exercice	865	8 748	13 197	8 993	31 803	31 615
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	1 657	-	1 412	1 929	4 998	188
Transfert au (du) fonds d'affectation d'origine interne (note 9)						
Revenus - intérêts	(114)	114	-	-	-	-
Campagne de collecte de fonds/ appariement des dons	160	(160)	-	-	-	-
Projets d'immobilisations importantes	(875)	875	-	-	-	-
	(829)	829	-	-	-	-
Virements interfonds						
Achats d'immobilisations	(20)	-	189	(169)	-	-
Changement net de l'exercice	808	829	1 601	1 760	4 998	188
Solde, à la fin de l'exercice	1 673	9 577	14 798	10 753	36 801	31 803

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Collège universitaire de Saint-Boniface

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2010	2009
	000 \$	000 \$
Revenus		
Subventions		
Provincial	14 643	13 415
Fédéral	5 067	5 577
Droits de scolarité	3 584	3 464
Autres revenus	2 482	1 966
Dons	1 184	600
Produits financiers	2 194	(1 047)
	<u>29 154</u>	<u>23 975</u>
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	17 771	16 559
Matériel et autres	4 294	4 998
Amortissement	684	712
Services publics	566	580
Déplacements et conférences	526	674
Bourses et prix	315	264
	<u>24 156</u>	<u>23 787</u>
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	<u>4 998</u>	<u>188</u>

Collège universitaire de Saint-Boniface

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2010	2009
	000 \$	000 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	4 998	188
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	684	712
	<u>5 682</u>	900
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes à recevoir et autres actifs	(538)	(821)
Comptes à payer et frais courus	563	(120)
Revenus reportés	3	(20)
Contributions reportées	140	(77)
	<u>5 850</u>	(138)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	(2 285)	(1 563)
(Augmentation) diminution des placements	(2 477)	1 203
	<u>(4 762)</u>	(360)
Augmentation (diminution) nette	1 088	(498)
Encaisse (découvert bancaire), au début de l'exercice	<u>(316)</u>	182
Encaisse (découvert bancaire), à la fin de l'exercice	<u>772</u>	(316)

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

1. Autorité et objectifs

Le **Collège universitaire de Saint-Boniface** (le Collège) est constitué en corporation dans la province du Manitoba depuis 1871. Le Collège est régi par son Bureau des gouverneurs sous l'autorité de la *Loi sur le Collège universitaire de Saint-Boniface*, C.P.L.M. c. C150.2.

Le Collège est un organisme de bienfaisance enregistré et bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le capital du Collège est composé des fonds suivants : fonds non grevés d'affectations; fonds d'affectations d'origine interne; fonds investis en immobilisations; et fonds de dotation. Il n'y a eu aucun changement à ce que le Collège considère être son capital depuis l'année précédente.

Le Collège a pour objectifs de répondre aux besoins éducatifs des collectivités francophones du Manitoba et du Canada et de favoriser leur mieux-être sur les plans linguistique, culturel, économique et social. Pour atteindre ces objectifs, il offre, en français, une vaste gamme de possibilités en matière d'éducation et de recherche.

Le Collège gère son capital afin de s'assurer qu'il maintient les ressources nécessaires pour satisfaire ses objectifs. Le Collège veille aussi à maintenir les ressources nécessaires pour satisfaire à ses obligations telles que les dépenses générales et administratives, les réparations majeures et l'achat des immobilisations requises.

2. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées

Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le Collège a adopté la méthode de comptabilité par fonds, et a comptabilisé les apports selon la méthode de comptabilité par fonds affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses relatives sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Il existe trois fonds principaux au Collège : le Fonds de fonctionnement général, le Fonds de dotation et le Fonds des immobilisations.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

2. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées (suivi)

Méthode de comptabilité (suivi)

Fonds de fonctionnement général

Le Fonds de fonctionnement général couvre la prestation des programmes et les activités administratives. Il est constitué des ressources non affectées et des subventions de fonctionnement affectées. Il s'étend notamment aux opérations et aux activités suivantes :

- Secteur universitaire
- École technique et professionnelle
- Éducation permanente
- Institut Joseph-Dubuc
- Centre de recherche qui comprend le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest et les apports affectés à la recherche
- Fonds administratif qui comprend des projets spéciaux et certaines opérations administratives, soit les activités relatives à l'informatique et aux résidences ainsi qu'à des fins particulières autres que l'acquisition et le développement d'immobilisations
- Les affectations d'origine interne

Fonds de dotation

Le Fonds de dotation est constitué de sommes d'argent ou de valeurs mobilières obtenues par voie de legs ou de dotation et dont le capital est généralement maintenu intact ou est affecté, tout comme les produits financiers qui en découlent aux fins déterminées par le testateur ou donateur.

Fonds des immobilisations

Le Fonds des immobilisations représente les actifs nets du Collège qui ne sont pas disponibles pour d'autres buts parce qu'ils ont été investis en immobilisations.

Constatation des revenus

Les apports affectés au fonctionnement général sont comptabilisés dans le Fonds de fonctionnement général, à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus soit du Fonds de dotation, soit du Fonds des immobilisations, selon le cas.

Les apports non affectés sont comptabilisés dans le Fonds de fonctionnement général à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

2. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées (suivi)

Constatation des revenus (suivi)

Les accords de financement qui sont conclus, sous forme de billets à ordre, avec le gouvernement provincial pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations sont enregistrés comme des subventions d'immobilisations. Ces billets à ordre seront remboursés à partir du financement futur accordé par le gouvernement provincial par l'intermédiaire du Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP). Les subventions d'immobilisations, selon la méthode de comptabilité par fonds affectés, sont comptabilisées à titre de revenus dans l'état des résultats. Le financement futur reçu du CEP en lien avec les billets à ordre pour couvrir les frais d'intérêts et les paiements du principal est exclu de l'état des résultats.

Les apports destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de dotation. Quant aux produits financiers générés par les ressources du Fonds de dotation, peu importe que ceux-ci aient été affectés ou non, ils sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de dotation.

Tous les autres produits financiers qui ne sont pas générés par les ressources du Fonds de dotation sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de fonctionnement général.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Collège comprennent l'encaisse, les placements, les comptes à recevoir, le découvert bancaire, et les comptes à payer et les frais courus.

Les justes valeurs de l'encaisse ou découvert bancaire, des comptes à recevoir et des comptes à payer et frais courus se rapprochent de leurs valeurs comptables en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Les justes valeurs des placements à court terme et à long terme sont estimées soit d'après le cours du marché pour des émissions similaires, soit d'après le taux actuel prévu pour des dettes similaires garanties par le gouvernement, de même échéance.

Le Collège classe ses instruments financiers comme suit :

- L'encaisse et les placements à court et à long termes sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transactions et sont reportés au bilan à la juste valeur avec les intérêts, les dividendes, les gains et les pertes réalisés et non réalisés comptabilisés sous la rubrique « Produits financiers » dans l'état des résultats.
- Les comptes à recevoir sont classés comme prêts et créances. Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur coût.
- Le découvert bancaire et les comptes à payer et frais courus sont classés comme autres passifs financiers. Ces passifs financiers sont comptabilisés à leur coût amorti.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

2. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées (suivi)

Instruments financiers (suivi)

Les coûts des transactions liées aux instruments financiers sont portés aux dépenses à mesure qu'ils sont engagés selon leur date de transaction.

Le Collège n'a fait l'acquisition d'aucun produit financier dérivé, que ce soit à titre d'instruments de couverture des risques de change ou de taux d'intérêt ou pour gérer les positions de change.

Inventaires

Les achats de fournitures sont imputés à l'exercice au cours duquel ces achats ont lieu, et la valeur des inventaires à la fin de l'exercice n'est pas comptabilisée, car elle est jugée négligeable. Le Collège n'exploite pas de librairie, et ses services alimentaires sont donnés à contrat au secteur privé.

Immobilisations

Les immobilisations acquises par le Collège sont comptabilisées au coût, alors que celles qui sont reçues en dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande à la date du don. Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative, laquelle est établie comme suit :

Immeubles et améliorations	60 ans
Terrain de stationnement	20 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique et logiciels	5 ans

L'amortissement est comptabilisé dans le Fonds des immobilisations.

Les acquisitions relatives à la bibliothèque (livres, périodiques, vidéodisques numériques, disques compacts, etc.) sont cataloguées et imputées à l'exercice au cours duquel ces acquisitions ont lieu. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont ni comptabilisés à titre d'immobilisations ni amortis. Une évaluation de la valeur des collections n'est pas disponible.

Le Collège reçoit quelquefois des dons en nature qui sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Toutefois, ces dons en nature ne sont pas amortis. La valeur des dons en nature reçus au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010 a été d'environ 13 800 \$, et la valeur de ceux qui ont été reçus antérieurement n'a pas été jugée significative.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

2. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées (suivi)

Conversion de devises étrangères

Les montants relatifs à l'achat et à la vente de placements ainsi qu'aux revenus de dividendes et intérêts dans une devise étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'année. Les actifs et les passifs monétaires détenus dans une devise étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'année. Les pertes ou les gains réalisés ou non réalisés sur des placements détenus dans une devise étrangère sont comptabilisés sous la rubrique « Produits financiers » dans l'état des résultats.

Fonds grevés d'affectations d'origine interne

Le Bureau des gouverneurs a établi des provisions pour divers besoins, situations et événements connus et imprévus. Ces provisions résultent de transferts de fonds non affectés du Fonds de fonctionnement général.

Chaque année, le Bureau décide de majorer ces provisions ou d'y effectuer des retraits. Une politique du Bureau régit la procédure relative à l'établissement, à la majoration et à la suppression de telles provisions et aux retraits qui en sont faits.

Main-d'œuvre bénévole

Des bénévoles consacrent chaque année des centaines d'heures à collaborer aux programmes et aux activités du Collège. Les états financiers n'en rendent pas compte, car malgré la valeur considérable de ce travail bénévole, il est très difficile d'en établir la juste valeur marchande.

Emploi des estimations

Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur de l'actif et du passif en date des états financiers, et la valeur des revenus et des dépenses de l'exercice en cours. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction, au fur et à mesure que des informations supplémentaires seront disponibles.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

2. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées (suivi)

Nouvelles prises de position en comptabilité

Les nouvelles prises de position en comptabilité qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur et qui ont une conséquence possible pour le Collège sont les suivantes :

Avenir pour les organismes sans but lucratif (OSBL)

En octobre 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) a provisoirement décidé qu'il proposera un choix entre les normes comptables pour les entreprises à capital fermé plus les normes comptables actuelles pour les OSBL convenablement modifiées pour s'adapter à ces normes, les Normes internationales d'information financière ou les normes prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) avec les normes OSBL ajoutées. Le CCSP a convenu qu'il y avait un soutien suffisant pour développer une série de normes d'OSBL à ajouter aux normes du CCSP similaire aux normes OSBL courantes, mais convenablement modifiées pour s'adapter avec les normes du CCSP. Les deux conseils oeuvrent ensemble et veulent publier un exposé-sondage afin de susciter des commentaires dans la première moitié de 2010. Jusqu'à ce que les conseils prennent une décision finale, tous les OSBL continueront à suivre le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés - Comptabilité.

Le Collège continue de surveiller les développements dans ce domaine et d'évaluer les implications des changements potentiels dans les normes de communication de l'information financière.

3. Encaisse (découvert bancaire)

Le Collège dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 3 000 000 \$ portant des intérêts au taux préférentiel plus 0,25 %. La marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté général en premier rang sur les actifs du Collège, sauf l'immobilier. Le Collège n'utilise pas sa marge de crédit en date du 31 mars 2010 ni au 31 mars 2009. Le découvert bancaire en date du 31 mars 2009 de 316 000 \$ était en raison des chèques en circulation.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

4. Placements

	2010	2009
	000 \$	000 \$
À court terme		
Encaisse et titres à revenus fixes à court terme	2 782	885
À long terme		
Titres à revenus fixes à long terme	10 346	11 871
Actions canadiennes	4 506	3 096
Actions américaines	1 426	1 099
Actions étrangères	1 344	976
Autres	12	12
	17 634	17 054
	20 416	17 939

Les titres à revenus fixes à long terme portent des intérêts variant de 3,75 % à 10 % (de 4 % à 10 % en 2009) et viennent à échéance entre le 9 mai 2011 et le 30 juin 2108 (le 19 mai 2010 et le 31 décembre 2053 en 2009).

5. Immobilisations

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Terrain de stationnement	878	93	785	26
Immeubles et améliorations	18 800	7 852	10 948	10 867
Équipement et ameublements	5 285	3 616	1 669	1 862
Équipement informatique et logiciels	5 823	5 436	387	442
Construction en cours	1 009	-	1 009	-
	31 795	16 997	14 798	13 197

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

6. Contributions reportées

Les contributions reportées sont constituées des apports qui ont été reçus aux fins d'activités et de projets particuliers, et des affectations d'origine externe qui n'ont pas encore été dépensées. Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportées :

	2010	2009
	000 \$	000 \$
Solde, au début de l'exercice	1 044	1 121
Apports reçus	1 827	2 000
Virements aux revenus	(1 687)	(2 077)
Changement net de l'exercice	140	(77)
Solde, à la fin de l'exercice	1 184	1 044

7. Obligations relatives aux avantages sociaux et au régime de pension des employés

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, sauf le régime de pension, se rapportent à l'assurance vie et invalidité et à l'assurance médicale et dentaire des employés et des employées. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées conjointement par le Collège et ses employés et employées. Le Collège administre en outre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont il assume les frais à titre de congés pour cause de maladie ou d'accident. Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et d'étude du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris. Le Collège comptabilise les congés annuels à venir de tous les membres de son personnel, ainsi que les congés administratifs.

Le régime de pension du Collège est un régime à cotisations déterminées, et les cotisations patronales qu'il y verse constituent sa seule obligation, car il n'encourt aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du régime.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

8. Engagements

Location d'équipement

Le Collège est locataire de pièces d'équipement inhérentes à ses activités. Les dates d'expiration des contrats de location visés s'échelonnent sur les cinq prochains exercices financiers. Les loyers ainsi exigibles s'élèvent à moins de 80 000 \$ par année.

Auto-assurance

Le Collège est membre du Mécanisme d'assurance réciproque pour les universités canadiennes (CURIE), une coopérative d'auto-assurance qui comprend au-delà de quarante universités et collèges canadiens. CURIE assure les dommages à la propriété, la responsabilité civile et les risques d'erreur et d'omission. Si les primes perçues et les réserves cumulées sont insuffisantes pour couvrir les dépenses et les réclamations des membres, le Collège pourrait se voir dans l'obligation de payer des sommes additionnelles.

Construction en cours

Le Collège a entrepris la construction d'un édifice, le Pavillon des sciences de la santé, pour un coût total de 13 millions de dollars. Ce projet sera complété en 2011 et sera financé en partie par des subventions fédérales et provinciales totalisant 6 millions de dollars octroyées dans le cadre du Programme de l'infrastructure du savoir et en partie par des dons externes en plus d'un programme d'appariement de dons de la Province du Manitoba. Au 31 mars 2010, les coûts encourus pour ce projet étaient de 1 824 000 \$ et le Collège avait conclu des engagements contractuels de l'ordre de 3 361 000 \$.

Renouvellement des systèmes administratifs

En mars 2010, le Collège a adopté un projet de renouvellement des systèmes administratifs qui sera entamé dès le 1er avril 2010. Le projet aura un budget total de 1 200 000 \$. Après la fin de l'exercice financier, le Collège a conclu des engagements contractuels par rapport à ce projet de l'ordre de 800 000 \$.

9. Soldes des fonds d'affectations d'origine interne

	Début de l'exercice	Opérations majorations	Ajouts (retraits)	Fin de l'exercice
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Bourses et prix	2 245	28	-	2 273
Campagne de collecte de fonds/ appariement des dons	1 089	11	(160)	940
Projets stratégiques	1 198	14	-	1 212
Projets d'immobilisations importantes	1 733	31	875	2 639
Financement de transition de programmes et de services	2 483	30	-	2 513
	8 748	114	715	9 577

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

9. Soldes des fonds d'affectations d'origine interne (suivi)

Selon la politique en vigueur, les fonds d'affectations d'origine interne portent l'intérêt au taux annuel de l'indice des prix à la consommation de 1,2 % (1,7 % en 2008-2009). Cette mesure vise à protéger les soldes contre les effets de l'inflation.

Les fonds d'affectations d'origine interne comprennent des soldes de fonds non affectés du Fonds de fonctionnement général qui font l'objet d'une affectation d'origine interne par le Bureau des gouverneurs.

Les principales catégories et la nature des affectations d'origine interne sont les suivantes :

Bourses et prix - Les produits financiers générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuellement disponible pour l'attribution des bourses aux étudiants et aux étudiantes qui proviennent des fonds d'affectations d'origine externe du Fonds de dotation ainsi que des subventions et des dons annuels.

Campagne de collecte de fonds/appariement des dons - Ces fonds sont prévus pour suppléer, au besoin, aux ressources disponibles, dans le cadre de l'organisation d'une importante campagne de financement et au programme d'appariement de dons et de contributions.

Projets stratégiques - Ces fonds sont destinés à combler la différence entre les montants requis et les ressources disponibles dans le but de compléter des projets ou d'entamer des projets de nature stratégique mais de courte durée. Quoique non exhaustives, les catégories de projets suivantes ont été retenues :

- a) recherche : les fonds destinés à suppléer au Fonds de fonctionnement général pour effectuer les projets de recherche entrepris par les professeurs et les professeures;
- b) bibliothèque : les fonds destinés à suppléer au Fonds de fonctionnement général pour l'achat de matériel documentaire nécessaire dans le but d'appuyer l'enseignement et la recherche;
- c) recrutement, marketing, encadrement de la clientèle étudiante, soutien linguistique, programme de sécurité et autres projets de fonctionnement : les fonds destinés à suppléer, de façon ponctuelle, aux besoins de base dans une situation où les ressources disponibles sont insuffisantes.

Projets d'immobilisations importantes - Ces fonds sont destinés au financement des étapes préliminaires de projets d'agrandissement des espaces physiques du Collège, à la contribution d'une partie des coûts en capital d'un projet ou à l'acquisition de futures immobilisations.

Financement de transition de programmes et de services - Ces fonds sont destinés au maintien de certains programmes ou services pour une période de courte durée, touchés par une baisse dans le financement accordé par les gouvernements ou un retrait partiel ou total d'un financement donné.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

10. Fonds de dotation

Le Fonds de dotation est constitué de fonds soumis à divers niveaux de restrictions sur l'utilisation du capital et des revenus générés tels que :

	2010	2009
	000 \$	000 \$
Fonds à capital permanent	9 231	8 428
Fonds de projets d'infrastructure ou d'équipement	909	94
Fonds sans restrictions	613	471
	10 753	8 993

Fonds à capital permanent - Ce fonds comprend, entre autres, les fonds de familles, de fondations et de corporations. Il comprend les dons assujettis à des restrictions des donateurs et dont le capital est généralement maintenu à perpétuité. Le revenu de placement généré par ces fonds doit être utilisé en accord avec les diverses intentions exprimées par les donateurs par exemple aux bourses et aux prix pour les étudiants et étudiantes. Le Collège a établi une politique visant à préserver la valeur réelle de ces fonds. Le montant du revenu pouvant être dépensé est limité et un montant est ajouté pour la préservation du capital. Le montant ajouté pour la préservation du capital peut varier d'année en année avec la variabilité des rendements annuels du capital investi, mais à long terme, l'intention est que ce montant viendra compenser l'effet cumulatif de l'inflation.

Fonds de projets d'infrastructure ou d'équipement - Ce fonds comprend des dons reçus spécifiquement pour des projets tels que le Pavillon des sciences de la santé. La totalité de ces fonds sera transférée au fonds d'immobilisations pour couvrir les achats du projet en question. En 2009-2010, un montant de 169 000 \$ a été transféré au fonds d'immobilisations pour la construction en cours du Pavillon des sciences de la santé.

Fonds sans restrictions - Ce fonds comprend des dons reçus qui ne sont pas assujettis à des restrictions et permet alors au Collège de choisir l'affectation selon ses besoins prioritaires de développement.

Dans le cadre de ses responsabilités fiduciaires, le Collège s'assure que tous les fonds accompagnés de restrictions qui ont été reçus sont dépensés aux fins auxquelles ils ont été donnés.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

11. Gestion des risques financiers

Le Collège, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, du marché et des variations aux taux d'échange. L'objectif du Collège en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités du Collège.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par le Collège lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. Le Collège est exposé principalement au risque de crédit au niveau des placements et des comptes à recevoir.

L'exposition maximale du Collège au risque de crédit, qui ne tient compte d'aucune garantie ni d'autres améliorations des termes de crédit, est la suivante :

	2010	2009
	000 \$	000 \$
Placements	20 416	17 939
Comptes à recevoir - inscriptions et autres	699	493
Comptes à recevoir - subventions	5 488	5 193
	26 603	23 625

Il y a concentration du risque au niveau des placements lorsqu'une portion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les énoncés de la politique et des procédures de placements du Collège, qui sont revus chaque année, spécifient les placements admissibles ainsi que les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque. Le Collège contrôle la santé financière de ses placements de manière continue avec l'aide de son comité de finances, de son sous-comité de placements et de ses conseillers en placements.

Le Collège n'est pas exposé au risque de crédit significatif pour les comptes à recevoir – subventions parce qu'ils sont principalement recevables du gouvernement.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

11. Gestion des risques financiers (suivi)

Le Collège n'est pas exposé au risque de crédit significatif puisque les comptes à recevoir – inscriptions et autres viennent d'une grande base de clients et le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. Le Collège a établi une provision pour créances douteuses qui représente son évaluation des pertes de crédit potentielles. La provision pour créances douteuses est fondée sur les évaluations et les hypothèses de la gestion concernant les conditions de marché courantes, l'analyse des clients et les tendances historiques de paiement.

Risque du marché

Le risque du marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et leur volatilité.

Les titres négociables détenus par le Collège sont soumis aux risques du marché. La valeur de ces instruments financiers fluctuera selon l'évolution des cours du marché ou des facteurs influant sur la valeur des placements qui les sous-tendent, tels que les taux d'intérêt, l'indice des prix à la consommation, l'incertitude économique, les modifications législatives, et la conjoncture politique à l'échelle nationale et internationale.

Risque de change

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises étrangères se répercuteront sur la valeur, en dollars canadiens, de tout titre négociable détenu par le Collège. Ces fluctuations pourraient réduire, voire effacer, tout rendement obtenu sur des titres étrangers. La position de change pourrait accroître la volatilité des investissements étrangers par rapport aux investissements canadiens.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'année précédente ont été modifiés afin de refléter les changements apportés à la présentation de l'année courante.

Collège universitaire de Saint-Boniface

Cédula détaillée du bilan par fonds

Au 31 mars

	Fonctionnement général 000 \$	Immobilisations 000 \$	Dotation 000 \$	2010 000 \$	2009 000 \$
Actif					
Actif à court terme					
Encaisse (note 3)	772	-	-	772	-
Placements à court terme (note 4)	1 603	-	1 179	2 782	885
Comptes à recevoir et autres actifs	6 097	-	291	6 388	5 850
	8 472	-	1 470	9 942	6 735
Placements à long terme (note 4)	9 230	-	8 404	17 634	17 054
Immobilisations (note 5)	-	14 798	-	14 798	13 197
Interfonds	(883)	-	883	-	-
	16 819	14 798	10 757	42 374	36 986
Passif et soldes de fonds					
Passif à court terme					
Découvert bancaire (note 3)	-	-	-	-	316
Comptes à payer et frais courus	3 996	-	4	4 000	3 437
Revenus reportés	389	-	-	389	386
Contributions reportées (note 6)	1 184	-	-	1 184	1 044
	5 569	-	4	5 573	5 183
Engagements (note 8)					
Soldes de fonds					
Non grevés d'affectations	1 673	-	-	1 673	865
Affectations d'origine interne (note 9)	9 577	-	-	9 577	8 748
Investis en immobilisations	-	14 798	-	14 798	13 197
Fonds de dotation (note 10)	-	-	10 753	10 753	8 993
	11 250	14 798	10 753	36 801	31 803
	16 819	14 798	10 757	42 374	36 986

Collège universitaire de Saint-Boniface

Cédule détaillée des résultats par fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonctionnement				
	général	Immobilisations	Dotation	2010	2009
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Revenus					
Subventions					
Provincial	13 296	1 347	-	14 643	13 415
Fédéral	4 318	749	-	5 067	5 577
Droits de scolarité	3 584	-	-	3 584	3 464
Autres revenus	2 452	-	30	2 482	1 966
Dons	-	-	1 184	1 184	600
Produits financiers	1 142	-	1 052	2 194	(1 047)
	24 792	2 096	2 266	29 154	23 975
Dépenses					
Salaires et avantages sociaux	17 771	-	-	17 771	16 559
Matériel et autres	4 151	-	143	4 294	4 998
Amortissement	-	684	-	684	712
Services publics	566	-	-	566	580
Déplacements et conférences	526	-	-	526	674
Bourses et prix	121	-	194	315	264
	23 135	684	337	24 156	23 787
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	1 657	1 412	1 929	4 998	188

Collège universitaire de Saint-Boniface **Cédule détaillée des résultats du fonds de fonctionnement général**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Universitaire 000 \$	École technique et professionnelle 000 \$	Éducation permanente 000 \$	Fonds administratif 000 \$	Institut Joseph- Dubuc 000 \$	Centre de recherche 000 \$	2010 000 \$	2009 000 \$
Revenus								
Subventions								
Provincial	8 792	3 315	48	1 138	-	3	13 296	12 372
Fédéral	1 169	556	232	1 621	323	417	4 318	5 287
Droits de scolarité	2 164	765	590	65	-	-	3 584	3 464
Autres revenus	363	85	861	880	162	101	2 452	1 951
Produits financiers	-	-	-	1 142	-	-	1 142	(453)
	12 488	4 721	1 731	4 846	485	521	24 792	22 621

Dépenses

Salaires et avantages sociaux	10 612	3 779	1 483	1 612	118	167	17 771	16 559
Matériel et autres	1 699	602	219	1 093	293	245	4 151	4 876
Services publics	304	60	12	190	-	-	566	580
Déplacements et conférences	208	84	80	75	28	51	526	668
Bourses et prix	75	32	-	15	-	(1)	121	88
Transferts internes	14	2	1	(81)	30	34	-	-
	12 912	4 559	1 795	2 904	469	496	23 135	22 771

**Excédent (insuffisance) des
revenus sur les dépenses
pour l'exercice**

	(424)	162	(64)	1 942	16	25	1 657	(150)
--	-------	-----	------	-------	----	----	-------	-------